

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS488

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 10 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« pouvant être de nature à constituer »

les mots :

« susceptibles de révéler ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.